

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 31 SAUVETAGE SPORTIF SHORT COURSE











Catégories Cadets et plus

















## Programme de la Compétition

- 7h30 : Ouverture des portes, début de l'échauffement ;
- 8h15 : Fin de l'échauffement ;
- 8h30 : Début des épreuves ;
- 12h30 : Fin prévue des épreuves ;
- 13h30 : Ouverture des portes, début de l'échauffement ;
- 14h15 : Fin de l'échauffement ;
- 14h30 : Début des épreuves :
- 17h30 : Fin prévue des épreuves ;
- 17h45 : Podiums.

## Epreuves le matin :

- 50m bouée tube ;
- 50m mannequin palmes;
- 50m combiné.

## Epreuves de l'après-midi :

- 100m SLS;
- 25m mannequin.

Attention : les horaires communiqués ci-dessus peuvent être modifiés en fonction du nombre d'inscrits. Un planning plus précis pourra être communiqué une fois toutes les inscriptions reçues.

# Règlements de la Compétition

Cette compétition est organisée par le Tournefeuille Sauvetage Nautique. Elle est inscrite au calendrier national des compétitions de la FFSS.

Le championnat départemental de la Haute-Garonne est ouvert aux licenciés 2024-2025 de la F.F.S.S. et aux membres de fédérations étrangères affiliées à l'I.L.S. dans les catégories suivantes :

Cadets, juniors, seniors, et masters (une catégorie).

## Règlement des épreuves :

Le règlement des épreuves est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

#### Classements et Récompenses

#### Classement individuel:

Les 3 premiers homme et femme par catégorie au classement général (Cumul des points des épreuves).

Si un sauveteur d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur.

Le titre de champion départemental sera décerné dans toutes les catégories, homme et femme.

#### Classement par équipe :

Les 3 premiers clubs au classement général (cumul des points des épreuves).

Si une équipe d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 coupes de délivrées.

L'attribution des points se fera selon le règlement FFSS.

# Matériel et déroulé des épreuves :

- Chaque structure devra apporter, 2 mannequins et 2 bouées tubes règlementaires.
- Les forfaits seront à déclarer dès l'arrivée sur site de la compétition.
- Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et séries et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

## Officiels/Comité de course :

Les officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

- 1 officiel pour 5 compétiteurs
- 2 officiels pour 10 compétiteurs
- 3 officiels pour 15 compétiteurs
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des officiels, plongeurs, secouristes et bénévoles est pris en charge par le comité départemental.

# **Droit d'engagement :**

Les engagements sont à régler au comité départemental 31 FFSS avant le début de la compétition : 6 € par compétiteur et 10 € pour les clubs hors département 31 et 3 € par compétiteur pour les clubs du département 31. Règlement par chèque le jour même.

## Droit à l'image :

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises, les nageurs de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

## Lieux de la compétition

Piscine Alban-Minville (Bellefontaine) Centre culturel Alban-Minville 1 Pl. Martin Luther King, 31100 Toulouse.